

## EQUIPES DU CHU

Durant votre séjour, votre prise en charge sera assurée 24h/24 par des équipes pluridisciplinaires. Les professionnels de santé et les personnels hospitaliers assurent la qualité et la sécurité de votre prise en charge et de votre séjour en mettant en commun leurs compétences pour vous soigner et vous soutenir dans votre rétablissement.



Vous êtes hospitalisé(e) dans un service, au sein d'une unité de soins. Le service est placé sous la responsabilité d'un médecin chef de service et d'un cadre de santé. Chaque professionnel du service est identifié par un badge précisant son nom et sa fonction.

L'équipe est également à votre disposition pour vous apporter les informations souhaitées sur l'évolution de votre état de santé et répondre à vos interrogations.

La continuité des soins est assurée 24h/24 et 7 j/7 par les praticiens de garde ou d'astreinte. Votre prise en charge relève plus spécifiquement d'un membre de l'équipe médicale, responsable des soins dispensés. Il intervient au sein d'un service placé sous la responsabilité d'un chef de service, en collaboration avec ses collègues pouvant être, praticien hospitalier universitaire ou non, assistant, chef de clinique, médecin attaché ou interne (médecin en formation).

Conformément à sa mission universitaire, le CHU est également un lieu d'enseignement pour les étudiants en médecine, pharmacie, odontologie. Une visite médicale, en présence d'internes et d'externes peut être organisée dans chaque service ; néanmoins, vous êtes en droit de refuser la présence d'étudiants.

Le médecin vous informe des soins qu'il juge appropriés à votre état de santé. Il définit le traitement à entreprendre. Celui-ci sera mis en oeuvre par les soignants. Certaines activités cliniques de consultation, suivi, coordination ou prescription peuvent être réalisées par un(e) infirmier(ère) en pratique avancée (IPA).

**Ne soyez pas surpris !**

Toutes les informations recueillies lors de la consultation pré-anesthésique sont consignées dans votre dossier médical.

L'anesthésiste qui vous reçoit ne sera pas forcément celui qui pratiquera l'anesthésie lors de l'acte chirurgical.

EN SAVOIR  
PLUS

- Bien identifier c'est bien soigner

Le cadre de santé de l'unité d'hospitalisation est responsable de l'organisation et de la qualité des soins qui vous sont dispensés, en lien avec l'équipe médicale. Le personnel infirmier et de puériculture dispense les soins prescrits par le médecin et assure une présence permanente auprès de vous. Il est accompagné par les aides-soignant(e)s et les auxiliaires de puériculture qui prodiguent les soins d'hygiène et de confort nécessaires. Les agents de service hospitaliers (ASH) et sociétés de bionettoyage assurent l'entretien des locaux et de votre chambre.

Lors de votre hospitalisation, vous pouvez également rencontrer d'autres professionnels comme assistant(e) social(e), diététicien(ne), masseur-kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute... dont les compétences sont utiles ou nécessaires à votre rétablissement.

L'ensemble du personnel soignant et administratif est attentif dans son domaine de compétence à vous apporter le meilleur service.

### **Médicaments**

Si vous prenez des médicaments à votre domicile, prescrits par un ou plusieurs médecins ou de votre propre initiative, merci de le signaler au médecin lors de votre consultation de pré-admission ou à votre arrivée dans l'unité d'hospitalisation.

Pensez à apporter toutes vos ordonnances pour que le médecin qui vous prend en charge ait connaissance de l'ensemble des thérapeutiques prescrites et n'oubliez pas d'évoquer les médicaments que vous prenez éventuellement sur le conseil de votre pharmacien. Le médecin hospitalier considérera le devenir de votre traitement de ville au regard des traitements dont vous aurez besoin durant votre séjour hospitalier.

Ne soyez pas étonné(e) si les traitements que vous aurez à poursuivre pendant votre hospitalisation ne portent pas les mêmes noms que ceux que vous prenez habituellement. Il peut s'agir de génériques ou de principes actifs dont l'indication et l'efficacité sont équivalentes.

À votre arrivée dans le service, il vous sera demandé si vous avez apporté des médicaments avec vous. Si c'est le cas, ces médicaments vous seront retirés pour des raisons de sécurité. Ils seront remis dès que possible à une personne que vous aurez désignée, ou rangés dans une armoire à pharmacie sécurisée afin de vous être rendus lors de votre sortie.

### **Résistance à certains antibiotiques**

Si vous êtes ou avez été porteur ou porteuse d'une bactérie connue pour sa résistance à plusieurs antibiotiques (appelée BMR ou bactérie multirésistante), signalez-le à l'équipe médicale le plus tôt possible afin qu'une prise en charge adaptée soit mise en place.

L'équipe diététique du CHU de Rennes veille à l'équilibre des menus servis aux patients en fonction de leur pathologie.

Sur prescription médicale, une diététicienne-nutritionniste réalise un bilan individualisé et vous apporte un conseil nutritionnel, adapté à votre état de santé afin de gérer votre alimentation au quotidien. Peuvent être pris en charge les problèmes nutritionnels type troubles du comportement alimentaire, dénutrition, obésité, ou en lien avec des pathologies rénales, cardiaques, neurologiques, métaboliques, pédiatriques... Des programmes d'éducation thérapeutique ou de prévention cardiaque, permettent aussi de conseiller et guider le patient dans ses choix alimentaires.

Après votre sortie, un suivi est possible en consultation diététique. Les consultations externes sont également accessibles sur prescription médicale à toute personne déjà suivie par un praticien du CHU.

## EN IMAGES



- Les coulisses du CHU
- Les métiers du CHU
- Mieux connaître les professionnels du CHU

Le service social a pour mission de vous aider, ainsi que votre famille ou votre entourage, si vous rencontrez des difficultés liées à votre hospitalisation.

À votre écoute, il recherche avec vous les solutions possibles, vous informe et vous accompagne dans vos démarches. Il vous soutient dans le respect de vos décisions et de votre projet de vie en concertation avec les professionnels hospitaliers et en collaboration avec les partenaires externes du CHU.

Un(e) assistant(e) social(e) peut donc intervenir à la demande et vous rencontrer. Ses coordonnées vous seront communiquées par le cadre de santé de l'unité d'hospitalisation. Vous pouvez également contacter directement les secrétariats du service social des différents sites du CHU.

Sans ouverture de droits à l'assurance maladie et à une complémentaire santé, vous pouvez avoir accès aux soins (hospitalisation, consultation, soins dentaires, délivrance de médicaments) : les assistants de service social du CHU peuvent évaluer votre situation et vous accompagner dans vos démarches d'accès aux droits.

### **Contacts du service social**

Pontchaillou : 02 99 28 94 09 de 9h à 17h

Hôpital sud : 02 99 26 71 08 de 9h à 17h

La Tauvrais/ Pavillon Damien Delamaire : 02 99 28 25 89 de 9h à 17h

### FOCUSCELLULE DE COORDINATION DU DISPOSITIF PASS



#### Patients partenaires

Afin d'améliorer la qualité des soins et développer les pratiques et les parcours au plus près des besoins en des patients, le CHU de Rennes s'engage dans une dynamique volontariste de promotion du partenariat patient. En accompagnant l'engagement de patients partenaires à tous les niveaux de décision de l'établissement (soins, parcours, recherche, formation, stratégie, éducation thérapeutique...), le CHU s'inscrit dans une dynamique respectueuse des nouveaux paradigmes de la démocratie sanitaire.

Le CHU souhaite valoriser toutes les formes d'engagement des patients. Une équipe dédiée a pour objectif de recevoir vos sollicitations et éventuellement vous rencontrer pour vous accompagner dans vos projets d'engagement auprès des équipes du CHU ([info-partenariatspatients@chu-rennes.fr](mailto:info-partenariatspatients@chu-rennes.fr)).